



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AHETZE

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19 (dont 3 procurations) **SÉANCE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le jeudi trente avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AHETZE, convoqué le Jeudi 16 Avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ramuntcho GOYHETCHE, Maire.

Étaient présent – e – s : M. le MAIRE Ramuntcho GOYHETCHE, Marie ARAMENDY, Michaël SAUBAGNÉ, Séverine SAINT-JEAN, Mathieu PORTET, Murielle MOLÉRÈS, Nathalie DERCOURT, Julien LAVILLARD, Pierre ESPONDE, Agnès IRIBARREN, Emmanuel PEREIRA, Odette COQUEREL, Joël LURO, Santiago CAPENDEGUY, Ramuntxo LABAT ARAMENDY, Maider CARRERA INDO.

Excusé – e – s : Mme Laura LATASA (procuration à Mme ARAMENDY), Romain FONTALIVE (procuration à Mme SAINT-JEAN), Maite FORDIN (procuration à M. LABAT – ARAMENDY).

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme Séverine SAINT JEAN a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT)

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2026 04 04 : affectation des résultats 2025 du budget principal de la commune d'Ahetze

Rapporteur : Mme l'adjointe au MAIRE – Mme ARAMENDY

Mme l'adjointe au MAIRE présente le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable prévoit que les résultats issus du Compte Administratif sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice.

Constatant que le C.F.U 2025 fait apparaître :

En section de fonctionnement :

un excédent de fonctionnement de 244 216,05 €
un excédent reporté de 516 882,10 €
soit un excédent cumulé de 761 098,15 €

En section d'investissement :

Un déficit d'investissement de - 213 872,61 €
un excédent reporté de 456 072,32 €
un déficit de reste à réaliser de - 98 536,10 €
soit un excédent cumulé de 143 663,61 €

Après avoir écouté le rapporteur dans son exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	4 – Mme FORDIN – Mme CARRERA INDO – M. CAPENDEGUY – M. LABAT ARAMENDY	-

- **d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent de 761 098,15 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 300 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 461 098,15 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 242 199,71 €

Fait et délibéré en séance publique, à Ahetze, le 30 avril 2026,

M. le Maire,
Ramuntcho GOYHETCHE

